

Plan général

Préambule :

p.4 Nous voulons un autre avenir pour notre pays.

p.7 Partie I : Les conséquences de la politique générale du gouvernement pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR)

p.7 Transformer les scientifiques en travailleurs dociles
p.8 Les budgets de la mission interministérielle de la recherche et de l'enseignement supérieur (MIREs)
p.8 La loi Fioraso
p.9 La régionalisation de l'ESR
p.9 La COMUE a pour but de mutualiser des fonctions
p.9 La restructuration de l'ESR est loin d'être terminée
p.9 Les EPST se transforment en agences de moyens
p.10 L'évolution des recrutements
p.10 Les restructurations de la recherche
p.10 La désaffectation des étudiants
p.11 Autoritarisme, hiérarchisation,

p.11 Partie II : Les enjeux de la recherche

p.12 Effort de recherche insuffisant.
p.13 Recherche, innovation et développement économique
p.13 Synergie entre recherche fondamentale et recherche technologique
p.14 Le rôle des organismes de recherche publics
p.14 Relations entreprises - recherche publique
p.15 Les restructurations de la recherche

p.16 Partie III : Nos propositions pour:

p.16 Renforcer la recherche en créant des emplois
p.16 Résorption de la précarité
p.16 Augmenter les salaires et l'attractivité des carrières
p.16 L'organisation de l'ESR
p.17 Développer la démocratie
p.18 La diffusion des connaissances ne doit pas être aux mains d'intérêts privés
p.18 Le soutien de l'État à la recherche fondamentale doit être amplifié
p.18 Revenir sur le Grand Emprunt
p.18 L'organisation nationale de la recherche
p.18 La MAP (RGPP-II) doit être abandonnée.
p.19 Les relations EPST/Universités
p.19 Les relations EPST/secteur privé
p.20 Les coopérations internationales

p.20 Partie IV : Le SNTRS pour défendre les travailleurs de la recherche

p.20 La vie du syndicat:
p.20 L'activité syndicale des sections en région
p.21 Les relations avec les autres syndicats de l'ESR
p.21 Aider nos adhérents à devenir des militants
p.22 La communication
p.22 Hygiène et sécurité, conditions de travail
p.23 L'action sociale
p.23 L'action sociale doit recouvrir tout ce qui concourt à l'épanouissement de l'individu et de sa famille
p.23 Garanties de protection sociale complémentaire
p.23 Le SNTRS CGT dans la confédération
p.24 Être à la fois un syndicalisme de proposition et de lutte
p.24 Développer les relations syndicales internationales

1 **Préambule :**

2 Le 6 mai 2012 en élisant François Hollande, les français ont rejeté avec force la politique de son
3 prédécesseur. Deux ans après, la déception, le ressentiment sont à la hauteur des espoirs dans un
4 changement promis mais jamais mis en œuvre.

5 Une fois élu le président a oublié ses promesses de campagne «de guerre à la finance» pour ne cesser
6 de faire des cadeaux au patronat et revenir sur les droits conquis par les salariés. Sa première mesure
7 fut de limiter l'augmentation du SMIC afin de «préserver les entreprises».

8 Puis vint :

- 9 - la nouvelle contre-réforme sur les retraites qui a fait reculer l'âge d'accès à la retraite,
10 augmenter le nombre d'annuités et diminuer le montant des pensions,
- 11 - le CICE (Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi) et ses 20 milliards d'euros d'exonération de
12 «charges» pour des salaires inférieurs à 2,5 fois le SMIC, donnés sans aucune garantie
13 d'embauches,
- 14 - l'accord sur la formation professionnelle qui supprima le droit des salariés à choisir leur
15 formation. Les cotisations patronales qui en permettent le financement sont pratiquement
16 supprimées,
- 17 - la transposition dans la loi de l'accord national interprofessionnel (ANI) signé entre le Medef, la
18 CFTD et la CFTC qui a assoupli les règles de licenciement.

19 Puis, toujours au nom de la compétitivité des entreprises, le chef de l'État a annoncé le Pacte de
20 responsabilité qui exonère les employeurs de plus de 30 milliards d'euros de cotisations sociales sans
21 aucune contrepartie. Rappelons que les cotisations sociales, c'est une part des salaires non versée aux
22 travailleurs, mise en commun pour répondre aux besoins collectifs de protection sociale. C'est ce que
23 l'on appelle le «salaire socialisé», auquel contribuent aussi bien les employeurs que les salariés.

24 Pour le gouvernement, l'entreprise apparaît, dans un contexte de concurrence exacerbée pour les
25 débouchés et les financements, comme une grande cause nationale, un enjeu décisif pour l'emploi qui
26 doit faire consensus. Avec le Pacte de responsabilité, il s'agit rien moins – selon le Président de la
27 République – que de construire un «nouveau compromis social». L'intérêt des employeurs et de leurs
28 salariés seraient les mêmes.

29 Avec un tel bilan, il n'est pas surprenant que le patronat ait applaudi le premier Ministre à l'Université
30 d'été du Medef. Mais le patronat n'est jamais rassasié, il veut capter toujours plus de richesses créées
31 par les salariés. Et, le ministre du travail F. Rebsamen est prêt à remettre en cause les seuils sociaux,
32 ce qui donnera moins de droits aux salariés. Le code du travail va être allégé, son défaut : trop rigide au
33 goût de l'employeur.

34 L'ensemble des cadeaux faits au patronat sous forme d'aides directes et de crédit d'impôt se monte
35 annuellement maintenant à 230 milliards d'euros. Que fait le patronat de cette manne financière
36 accordée sans aucun contrôle? Il délocalise, pour accroître ses profits dans les pays à bas salaires et
37 dont les contraintes étatiques sont moindres. C'est l'une des causes de la désindustrialisation de la
38 France, 700 000 emplois industriels ont disparu en 10 ans¹.

39 Depuis le début du quinquennat de F Hollande 180 000 emplois ont disparu. La production
40 manufacturière a reculé en 2013 de 1% et est inférieure de 16% à celle de 2007 ! En 2013, il s'est
41 fermé plus d'entreprises qu'il ne s'en est créé. Et malgré cela, les entreprises cotées en bourse affichent
42 des résultats excellents. En 2000, les entreprises françaises versaient 42 milliards d'euros de
43 dividendes, en 2012, cette somme est passée à 82 milliards. Les entreprises du CAC40, quant à elles,

¹ **De nombreux groupes industriels basés en France sont rachetés par des multinationales qui n'ont que faire du droit des États et profitent des lacunes du droit international**

Après le fabricant d'Aluminium Pechiney racheté par le canadien Alcan, après le rachat du sidérurgiste Arcelor par le britannique Mittal, après l'absorption du chimiste Rhodia par le belge Solvay, du cimentier Lafarge par le Suisse Holcim, c'est autour du métallurgiste Alstom fleuron de la technologie d'être démantelé et d'être bradé à l'américain General Electric.

44 ont engrangé 48 milliards d'euros de profits en 2013. Ces profits alimentent les fortunes personnelles
45 des actionnaires et des dirigeants d'entreprises.²

46 Les actionnaires des entreprises et leurs dirigeants ont placé leurs profits et leur fortune personnelle
47 dans les paradis fiscaux. BNP Paribas, le Crédit agricole et la Société générale disposent de 361 filiales
48 dans ces paradis fiscaux pour échapper à l'impôt. Les profits ainsi dissimulés au fisc par les entreprises
49 sont évalués à 400 milliards d'euros. Les particuliers auraient dissimulé 200 milliards d'euros. Ces 600
50 milliards d'euros (valeur estimée en 2009) représentent plus de 2 fois les recettes du budget de l'État et
51 plus de 11 fois le produit de l'impôt sur le revenu.

52 Pendant ce temps, la dépense intérieure de Recherche et Développement des entreprises stagne. Les
53 entreprises préfèrent rémunérer les actionnaires au lieu de développer l'investissement.

54 La diminution du nombre d'entreprises et d'emplois, c'est autant de rentrées fiscales qui manquent à
55 l'État pour financer les infrastructures, les services publics, la santé, l'enseignement, la recherche. Avec
56 comme corolaire l'explosion de la dette publique car ainsi ceux qui nous gouvernent ont fait le choix
57 d'emprunter sur les marchés financiers.

58 Là est la cause de la dette de l'État qui se monte à près de 2000 milliards d'euros soit 95% du PIB.
59 Chaque année, l'État verse 47 milliards d'euros en intérêts de la dette.

60 Face à cette dette, le gouvernement réduit les dépenses publiques au lieu de contraindre le capital à
61 investir en France ou de prendre lui-même ses responsabilités par l'investissement public. Réduire les
62 dépenses publiques, c'est rendre la vie encore plus difficile aux salariés, c'est rendre la société encore
63 plus inhumaine et inégalitaire.

64 Comme la Modernisation de l'action publique (MAP), copier-coller de la révision générale des politiques
65 publiques (RGPP), n'a pas rempli les objectifs assignés par le gouvernement, celui-ci a programmé 50
66 milliards de nouvelles économies pour les trois prochaines années, soit une quinzaine par an jusqu'en
67 2017. Chaque Ministère doit identifier ses pistes d'économies³.

68 Le budget 2014 prévoyait une baisse de 3 milliards d'euros des dépenses de l'État, la loi de finance
69 rectificative votée début juillet a aggravé cette baisse de 4 milliards supplémentaires.

70 Ces mesures vont concerner notamment les effectifs et les salaires. Elles vont accentuer la dégradation
71 des services publics. Elles vont rendre la vie plus difficile en réduisant la consommation⁴. Les inégalités
72 ne cessent de s'accroître. L'augmentation de la pauvreté est continue depuis 2008. Elle ne touche pas
73 que les chômeurs, mais de plus de plus d'actifs et de retraités. Les conditions de travail se dégradent
74 encore et toujours, un salarié sur dix est exposé aux risques psychosociaux.

75 Dans cette logique, pour le patronat et le gouvernement, toute la société doit être structurée en fonction
76 de l'insatiable soif de profit des dirigeants d'entreprises et des actionnaires. Au nom de la compétitivité
77 des entreprises l'avenir est au chômage massif, à la précarité, aux sous-rémunérations, à la
78 dégradation des conditions de travail et de vie !

79 **Nous voulons un autre avenir pour notre pays.**

80 Il faut s'affranchir de la domination des grands groupes capitalistes sur la société. Pour cela, nous
81 proposons que les banques et établissements financiers français, qui participent à la dérégulation
82 financière du capitalisme mondialisé, soient nationalisés avec l'instauration d'un contrôle direct par les
83 salarié-e-s et les citoyen-ne-s dans leur gestion et sans indemnisation des grands actionnaires. La
84 banque centrale nationale devrait contrôler les mouvements de capitaux.

²L Bettencourt : 23 milliards, Vincent Bolloré : 8 milliards, B Arnault : 19,7 milliards, Dassault : 11 milliards, etc...

³Les efforts seront répartis entre les dépenses de l'État (à hauteur de 18 milliards), celles des collectivités territoriales (11 milliards), de la protection sociale (11 milliards) et de l'assurance-maladie (10 milliards). Les principales mesures sont : la poursuite du gel du point d'indice des fonctionnaires et la poursuite des diminutions d'effectifs des Ministères, la non-revalorisation des pensions versées par les régimes de retraite de base pendant un an et le gel des autres prestations sociales (logement, famille, invalidité), hors minima sociaux (RSA, ASS, AAH, minimum vieillesse), jusqu'en octobre 2015.

⁴Les demandes gracieuses de non-paiement de tout ou partie de l'impôt ont progressé de 20 % entre 2011 et 2013. L'an dernier 1 million de ménages, qui étaient non imposables, sont «entrés» dans l'impôt.

85 L'État, avec la participation active des salarié-e-s et des citoyen-ne-s, devrait aussi prendre le contrôle
86 des entreprises françaises clefs. Cela faciliterait de plus la mise en œuvre d'un plan de réorientation de
87 l'activité industrielle permettant de répondre à la fois, aux besoins sociaux et aux contraintes
88 écologiques.

89 Il faut des droits nouveaux pour les salariés leur permettant d'intervenir dans la gestion des entreprises.

90 Il faut une autre répartition des richesses notamment :

91 - En réformant la fiscalité en profondeur. L'imposition des entreprises doit pénaliser la croissance
92 financière des capitaux, les délocalisations et encourager la création d'emploi et de richesses
93 réelles. L'impôt sur le revenu doit être universel c'est à dire que le capital doit être imposé de
94 façon similaire au travail avec une modification du barème établissant une véritable
95 progressivité, jusqu'aux plus hauts revenus. Il doit être complété par un impôt sur le capital et
96 sur le patrimoine.

97 - En augmentant le pouvoir d'achat, en particulier par l'augmentation des salaires, des retraites et
98 la baisse de la TVA. Cela contribuerait aussi à relancer l'économie.

99 - En revalorisant le travail par rapport à la spéculation financière

100 **Mais la situation de notre pays est aussi liée aux changements qui ont lieu au niveau mondial.**

101 Le développement de nombreuses activités ne peut pas se réaliser dans les limites des territoires
102 nationaux. C'est le cas par exemple, de manière évidente, pour les transports aériens, ferroviaires ou
103 des lanceurs de satellites. Mais c'est aussi vrai pour d'autres secteurs : automobile, pharmacie,
104 imagerie médicale, énergie, nouveaux matériaux, etc. La communication instantanée est devenue
105 possible entre tous les lieux de la planète. La complexité des procédés, des réseaux de collaborations,
106 des interdépendances dans les divers champs de la connaissance rendent nécessaires la coopération
107 internationale. Cela commence par la recherche. Cela implique aussi des ententes entre divers sites de
108 production, par des partenariats, par l'intégration au sein d'organisations transnationales de savoir-faire,
109 etc. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication permettent et favorisent ces
110 échanges. La filière numérique joue, de fait, un rôle particulier dans l'économie nationale et revêt des
111 enjeux majeurs pour la transformation de notre société.

112 Ces progrès technologiques, liés à des coopérations internationales, pourraient permettre de répondre
113 mieux aux aspirations des populations. Mais, ils sont utilisés par les tenants du capitalisme pour mettre
114 en place une compétition généralisée sur la planète avec un développement en réseaux des grands
115 groupes multinationaux. Les décisions d'implantation sont prises à l'échelle mondiale. Les pays en
116 compétition sont incités à réduire les contraintes fiscales, réglementaires et sociales. Les peuples ne
117 sont pas simplement confrontés au « défi de la mondialisation », mais à la guerre économique que se
118 livrent les multinationales dominantes.

119 Force est donc de constater que l'économie mondiale est dominée par des rapports de production
120 capitalistes, les grandes firmes internationales règlent par leurs initiatives les conditions de prospérité et
121 de paupérisation des nations en exerçant un chantage inique sur les salariés et les États. Comment le
122 capital privé, sans frein, n'en abuserait-il pas d'autant qu'il ne trouve en face de lui que des gouvernants
123 prêts à tout lui accorder ?

124 Les pays émergents sont les marchés idéaux pour permettre le rebondissement des firmes
125 multinationales. Les activités de production sont souvent délocalisées dans les pays émergents et les
126 activités de Recherche et Développement les suivent parfois.

127 La mise en place du grand marché transatlantique via le futur traité de libre-échange implique le
128 ralliement à un projet politique commun : celui de gérer ensemble le monde et, à cette fin, de soumettre
129 la planète à un contrôle militaire par les forces armées des Etats Unis et de leurs alliés (OTAN, Union
130 européenne, Japon). L'action de cet impérialisme occidental est source de conflits armés à répétition
131 dans le monde. Elle produit, alimente, voire génère l'émergence et le renforcement de forces
132 obscurantistes et violentes comme nous avons pu le constater ces dernières années.

133 Face à cette situation planétaire, des luttes convergentes doivent être menées dans tous les pays,
134 l'Union Européenne et les instances internationales contre la domination capitaliste et les impérialismes.

135 C'est indispensable pour gagner la paix, une gestion économe des ressources et le renforcement de la
136 protection de l'environnement ainsi que l'amélioration des niveaux de vie et des droits sociaux
137 notamment la santé et l'éducation.

138 **Partie I : Les conséquences de la politique générale du gouvernement pour** 139 **l'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR)**

140 L'innovation ainsi que les transferts et captation de technologies sont au cœur de la lutte que se mènent
141 les entreprises au niveau de la planète, pour conquérir la suprématie des marchés et évincer les
142 concurrents. Les modalités de la recherche sont donc stratégiques pour ces entreprises qui ont tout
143 intérêt à capter les résultats des recherches publiques pour leur propre développement tout en n'en
144 assumant pas les risques. Mais les dépenses qu'elles y consacrent diminuent d'autant leur profit. Il est
145 donc impératif pour elles de transférer ces recherches et les risques afférents aux laboratoires publics
146 de recherche.

147 **Transformer les scientifiques en travailleurs dociles travaillant à façon fut et est toujours une**
148 **obsession du pouvoir politique libéral.** En 1978, le secrétaire d'État à la recherche déclarait « nous
149 n'avons pas besoins de chercheurs mais de trouveurs ».

150 La titularisation des personnels de recherche, obtenue en 1981 malgré l'opposition du ministre de la
151 recherche JP. Chevènement, fut le résultat d'une lutte syndicale menée sur plus d'une décennie. Par la
152 suite, les EPST se sont efforcés de contourner le statut de titulaire par la création d'emplois non
153 statutaires, CDD, CDI pour exercer des fonctions permanentes, en commençant par l'instauration d'une
154 période de post-doctorat pour les jeunes chercheurs.

155 Les Directions d'organisme comme le pouvoir politique n'ont cessé de se plaindre de ne pouvoir diriger
156 la recherche comme ils l'entendaient à cause du statut des personnels et de celui des organismes. La
157 première offensive de front contre la recherche publique fut menée en 1999 par le ministre Claude
158 Allègre, notamment avec la loi sur l'innovation qui introduisit les start-up dans les laboratoires publics et
159 permit aux chercheurs publics de travailler en même temps pour les entreprises privées. Lors du
160 mouvement de contestation de 2004, les ambiguïtés voire compromissions de certains de ses acteurs,
161 très conciliants avec le pouvoir politique, ont permis à ce dernier de récupérer ou détourner à son
162 avantage les propositions de « Sauvons La Recherche ». Il a mis en place, avec l'Agence Nationale de
163 la Recherche (ANR) et l'Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur
164 (AERES), les bases d'un nouveau système de recherche lui permettant de contrôler les structures et les
165 personnels. La réduction des financements récurrents et la montée corrélée des financements sur
166 projets ont constitué le moyen d'amener les laboratoires à travailler sur les thèmes imposés par le
167 pouvoir. La Loi de Responsabilités des Universités (LRU), le programme d'investissement avenir (PIA)
168 et la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche de juillet 2013 (Loi Fioraso) qui
169 suivirent ont poussé plus loin dans ce sens. Le système de recherche est maintenant structuré autour
170 des universités dont les EPST sont des satellites et repose sur les appels à projets et le travail
171 précaire.

172 Le changement de Président de la République ne fait plus illusion, malgré l'espoir que celui-ci a suscité
173 chez nombre de nos collègues. Après des Assises où le Ministère a laissé chacun dire tout et son
174 contraire et le rapport parlementaire Le Déaut qui a pu donner des illusions à certains, nous constatons
175 qu'il n'y a pas de rupture avec la politique menée depuis 15 ans.

176 **Les budgets de la mission interministérielle de la recherche et de l'enseignement supérieur**
177 **(MIRE) s'inscrivent dans le contexte d'austérité budgétaire** qui perdure et s'aggrave depuis
178 plusieurs années. La subvention de l'État ne permet plus d'assurer la totalité des dépenses salariales
179 des personnels titulaires, ni même les dépenses incompressibles (chauffage, électricité, location,
180 entretien des bâtiments, etc.). Les budgets récurrents des organismes de recherche et des universités
181 n'offrent plus qu'une marge restreinte pour le fonctionnement et l'investissement dans les laboratoires
182 de recherche. Le résultat est un tarissement du recrutement et une pression accrue pour obtenir des
183 contrats extérieurs. Ceci se traduit par la perte de capacité de recherche pour les laboratoires et la
184 désaffection des jeunes pour les métiers de la recherche. Nous devons inverser cette tendance.

185 La Loi Fioraso suit l'orientation du Pacte pour la recherche et de la LRU qui est de soumettre la
186 recherche aux entreprises, elle impose une nouvelle mission, le transfert économique. Elle impose aux
187 établissements et aux personnels de prendre en charge la commercialisation des nouveaux produits et
188 procédés fruits de la recherche, pour les mettre sur le marché, y compris par la création d'entreprises
189 ou de start-ups. Les Directions générales des organismes de recherche sont en phase avec le Ministère
190 et renforcent les orientations du gouvernement Sarkozy/Fillon. Les universités sont, quant à elles,
191 sommées de se restructurer pour adapter leurs enseignements aux besoins des employeurs locaux.

192 **La loi Fioraso s'inscrit dans la nouvelle organisation territoriale** mise en place par le gouvernement
193 avec l'acte III de la décentralisation qui vise à transférer un certain nombre de prérogatives de l'État
194 central aux noyaux de centralisation territoriale que sont les régions et les métropoles. Celles-ci auront
195 la compétence de piloter l'ESR sur leur territoire. Ce pilotage se fera par l'intermédiaire des
196 communautés d'universités et d'établissements (COMUE) mises en place par la loi et devant se
197 développer en lien avec les territoires. Elles se substituent aux pôles de recherche et d'enseignement
198 supérieur (PRES de la LRU).

199 **La régionalisation de l'ESR est un outil pour la réalisation de la mission de transfert**
200 **économique.** Les régions, les départements, les métropoles comptent sur la recherche pour leur
201 développement économique, y compris à court terme. Poussées par la Commission Européenne, les
202 régions ont défini leurs stratégies régionales de recherche et d'innovation pour une spécialisation
203 intelligente (stratégies dites S3 pour Smart Strategy Specialisation). Ce sont des programmes
204 territoriaux de transformation économique qui visent à concentrer l'aide et l'investissement de la
205 politique publique sur un nombre limité de priorités de l'économie régionale censées apporter un
206 avantage concurrentiel aux régions dans l'économie mondiale. Outre le fait que cela induit une
207 concurrence entre les régions et non une nécessaire solidarité, les COMUE doivent mettre en phase
208 leurs orientations de recherche et de formation avec les stratégies de spécialisations régionales. Elles
209 seront abondées par les Contrats de Projets État-Région (CPER) conçus en cohérence avec la
210 stratégie européenne.

211 Dans l'agenda « France Europe 2020 », déclinaison nationale du programme européen « Horizon
212 2020 », la politique du gouvernement est définie par un soutien sans interruption tout au long du
213 processus, de l'idée au produit commercialisable. Dans ce programme, les enjeux de la connaissance
214 ne sont pas absents, mais marginalisés. Les laboratoires de la recherche publique doivent élaborer
215 leurs projets qui combinent des recherches fondamentales, recherches technologiques tout en
216 conduisant à des innovations de diverses natures (technologique, usage, organisations...).

217 **Outre un pilotage plus serré des enseignements et des recherches, selon des logiques où**
218 **l'économique prime donc sur le scientifique, les COMUE ont pour but de mutualiser des**
219 **fonctions** des différents partenaires les constituant en adéquation avec la réduction des dépenses de
220 l'État. Elles sont appelées à devenir «des centres de coûts et de profit». Pour exercer librement leur
221 pilotage, les COMUE remettent en cause la démocratie des universités. De plus, un pourcentage des
222 embauches sera directement affecté aux COMUE, avec pour conséquence un renforcement de leur
223 pouvoir sur les établissements, et avec une menace sur le statut des personnels. Pour se financer les
224 établissements d'enseignement supérieur vont devoir transformer les étudiants en clients et faciliter
225 l'accès des entreprises aux expertises de l'Université et des laboratoires ainsi qu'à leurs plates-formes
226 d'équipements. Elles devront aussi renforcer l'adéquation entre l'offre de formation et l'évolution des
227 besoins en compétences des entreprises.

228 **La restructuration de l'ESR est loin d'être terminée.** A côté du financement de la recherche publique
229 sur le budget de l'État, le gouvernement de François Hollande a décidé de prolonger le PIA impulsé par
230 le gouvernement de Nicolas Sarkozy. Celui-ci reste piloté par le Commissariat aux Grands
231 Investissements (CGI) placé sous la tutelle principale du Premier Ministre. Une nouvelle vague de
232 structurations de l'ESR finalisera la mise en place d'une dizaine de SUPER-Universités
233 pluridisciplinaires labellisées «Initiatives d'Excellence» ou iDEX. Les autres COMUE pourront postuler
234 pour être labellisées «Initiatives Science - innovation - territoires – économie» ou Isites. Universités
235 régionales, ces Isites seront spécialisés sur quelques thématiques de recherche centrées sur la
236 technologie avec un ancrage dans les économies locales incluant un lien fort avec des entreprises.

237 Quel est l'avenir pour les thématiques hors iDEX ou Isites ? De quels moyens bénéficieront-elles
238 puisque les financements seront drainés par les lauréats aux PIA ? Ils dépendront du bon vouloir des
239 collectivités territoriales, de mécènes, d'entreprises locales... Nous refusons cette politique à deux
240 vitesses.

241 Le choix de relancer les iDEX s'inscrit dans une remise en cause progressive de la logique de service
242 public d'enseignement supérieur. Un financement complémentaire se fait pour certains sites, par le biais
243 des iDEX qui bénéficient des intérêts de leur dotation en capital, versés aux fondations de coopération
244 scientifique (FCS)⁵ qui leur sont adossées. Nous nous opposons à la transformation du système
245 universitaire et de recherche français en un système à l'anglo-saxonne où le pouvoir est dans des
246 fondations elles-mêmes aux mains d'entreprises.

247 Les financements de l'ANR ont été recentrés sur les 9 « défis sociétaux⁶ ». La recherche fondamentale
248 ne représente plus que 15% des financements et les critères de sélection des projets ont été modifiés
249 pour renforcer « l'impact de la recherche pour le redressement productif et la compétitivité ». Les
250 Alliances nationales thématiques de recherche: Aviesan, AllEnvi, Ancre, Allistene, Athéna mises en
251 place sous le gouvernement Sarkozy voient leur rôle renforcé. Présentées comme des instances de
252 concertation, ce sont de fait de nouvelles structures de pilotage ayant pour mission l'analyse stratégique
253 et la programmation scientifique. Ces fonctions échappent dorénavant aux Conseils Scientifiques des
254 établissements dans lesquels siègent des représentants élus par la communauté scientifique.

255 **Pour assurer la mission de transfert, les EPST sont sommés de poursuivre leur transformation**
256 **en agences de moyens** et soutenir les projets décidés ailleurs qu'au sein de leurs instances. Ils sont
257 sommés de participer à la mise en place des COMUE définies dans la loi Fioraso. Cette régionalisation
258 partielle s'accompagne de l'affaiblissement progressif des organismes nationaux. La cohérence
259 nationale de recherche se retrouve entre les mains de dispositifs comme le PIA et au niveau du
260 Ministère. L'intervention des scientifiques ne se fait que par l'intermédiaire d'experts complaisants. La
261 cohérence nationale s'exerce pour seulement quelques gros laboratoires jugés stratégiques par les
262 politiques et non plus par les scientifiques. L'austérité est un moyen de contraindre les laboratoires à se
263 tourner vers les donneurs d'ordre que sont les pourvoyeurs de financements (ANR, Feder, Europe,
264 région, entreprises...). Pour garder en mains les rênes, le Ministère refond le dispositif de coordination
265 et d'orientation de la recherche en France autour d'une gouvernance resserrée impliquant une forte
266 dimension interministérielle via le conseil stratégique de la recherche placé auprès du Premier ministre
267 et un comité de pilotage interministériel présidé par le directeur général pour la recherche et
268 l'innovation.

269 Le SNTRS-CGT s'est opposé à la loi Fioraso comme il s'était opposé, pour les mêmes raisons, à la Loi
270 Péresse et il continue de s'opposer aux conséquences néfastes de la mise en œuvre de ces contre-
271 réformes. Le SNTRS-CGT dénonce l'entrée massive des entreprises dans la définition des orientations
272 de recherche et la mise à disposition des moyens des laboratoires publics aux entreprises.

273 **La baisse des recrutements est significative de l'affaiblissement des organismes.** La précarité est
274 un phénomène de masse, elle représente 30 à 40% de l'effectif global des personnels de l'ESR. Elle a
275 connu son explosion avec la création de l'ANR, elle est intimement liée à l'organisation de la recherche
276 sur projets. Le SNTRS-CGT met l'emploi au cœur de son action. Nous luttons pour le recrutement de
277 fonctionnaires dans les organismes de recherche et la résorption de la précarité. Nous dénonçons
278 l'acharnement des Directions d'organisme encouragées par le Ministère à appliquer la loi Sauvadet,

⁵ A titre d'exemple la fondation « université Pierre et Marie Curie » vient de créer un fonds d'amorçage destiné à financer des start-up. La fondation est financée par la Banque Publique d'Investissement, Natixis, CNP assurances, AG2R La mondiale, Malakoff Mederic et Revival Emploi. La gestion du fonds est confiée à des professionnels du capital risque.

⁶ Les « défis sociétaux » d'Horizon France-Europe 2020 : 1- Gestion sobre des ressources et adaptation au changement climatique ; 2- Une énergie, propre, sûre et efficace ; 3- Stimuler le renouveau industriel ; 4- Santé et bien être ; 5- Sécurité alimentaire et défi démographique ; 6- Mobilité et systèmes urbains durables ; 7- Société de l'information et de la communication ; 8- Sociétés innovantes, **intégrant** et adaptatives ; 9- Une ambition **spatiale** pour l'Europe

279 pourtant déjà très insuffisante, de la façon la plus restrictive possible⁷. Nous demandons une révision
280 des décrets et circulaires d'application de cette loi afin de respecter l'accord d'origine.

281 **Les restructurations de la recherche induites par les contre-réformes depuis le Pacte pour la**
282 **recherche, la tendance à généraliser la recherche sur projets ont profondément changé la nature**
283 **de la recherche**, dans son organisation, dans la vie des laboratoires. La recherche de contrat a pris le
284 pas sur la démarche scientifique proprement dite. Les équipes doivent travailler à la commande en
285 fonction des orientations définies par le pouvoir politique et le patronat, elles ne maîtrisent plus leurs
286 orientations scientifiques. La recherche tend à devenir une activité totalement encadrée, sans aucun
287 espace de liberté.

288 Les «modes» scientifiques et le conformisme académique prennent le pas sur la pensée créative ou
289 originale. Les appels à projets financent des recherches dont les résultats sont annoncés avant d'être
290 effectifs. Ce qui oblige généralement à suivre les sentiers battus et à éviter toute prise de risque
291 intellectuelle, voire conduit même parfois à tricher.

292 Les critères d'évaluation des laboratoires et des chercheurs renforcent la mise en œuvre de ces
293 orientations. La pertinence de la démarche scientifique s'efface devant d'autres critères : le lien avec
294 l'industrie, l'enseignement et l'encadrement ou encore le nombre de contrats nationaux (ANR) ou
295 européens (ERC). L'évaluation par l'introduction de critères quantitatifs de productivité favorise le
296 conformisme : facteurs d'impact, index de citation. Ces critères étaient ceux de l'agence d'évaluation de
297 la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) et sont maintenant ceux du Haut conseil de
298 l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) qui se substitue à l'AERES suite
299 à la loi Fioraso de juillet 2013 sans modifier fondamentalement ses prérogatives. Ces agences, ainsi
300 que la course aux financements, tendent à imposer une approche quantitative de la production
301 scientifique au détriment de la qualité de la publication scientifique.

302 **La profondeur de la crise qui affecte la recherche se mesure à la désaffection des étudiants dans**
303 **les filières technologiques et scientifiques** (hors santé). 12% des titulaires d'un master et 10% des
304 titulaires d'un doctorat sont toujours au chômage 3 ans après l'obtention de leur diplôme. Si le nombre
305 de doctorants est resté stable, c'est grâce à un afflux d'étudiants étrangers qui a compensé la baisse
306 des doctorants français. Le débouché «Recherche publique» reste majoritaire pour les doctorants, mais
307 il est aussi celui où les jeunes docteurs sont le moins stabilisés. Nous formons moins de docteurs que
308 l'Angleterre ou l'Allemagne, et pourtant ils se retrouvent 3 fois plus nombreux au chômage que dans les
309 pays européens équivalents. Les Écoles doctorales peinent de plus en plus à attirer des étudiants
310 souhaitant poursuivre en Master recherche. Les prévisions pour la prochaine décennie indiquent une
311 augmentation des étudiants dans l'enseignement supérieur mais les effectifs en doctorat sont prévus à
312 la baisse. Quant aux laboratoires dont les thématiques n'intéressent pas suffisamment les bailleurs de
313 fonds, ils peuvent difficilement attirer et garder les étudiants. Pour leur survie, ils sont sommés de se
314 positionner sur un marché de «niches» élitistes, la mode et les secteurs de la pensée unique
315 compromettant ainsi le développement de l'ensemble des champs disciplinaires concernés et les
316 synergies interdisciplinaires.

317 Qu'offre-t-on aux étudiants souhaitant s'engager dans les métiers de la recherche comme autre
318 perspective que de nombreuses années de précarité débouchant sur un nombre réduit de recrutements
319 avec un salaire indigne de la qualification ?

320 **Autoritarisme, hiérarchisation, la recherche est de plus en plus vécue comme une contrainte.**
321 Afin de faire fonctionner le système, le pouvoir s'achète les cadres avec l'octroi de primes. La recherche
322 sur contrat comme la course à l'excellence via ses critères d'évaluation ou l'attribution de primes
323 individuelles concourent à la mise en concurrence des chercheurs au détriment des dynamiques
324 collectives indispensables à la vie des laboratoires et des organismes de recherche. La politique de
325 créneaux, de concurrence entre les structures et les individus, l'autoritarisme, la déqualification et la
326 précarisation du travail ont les mêmes conséquences dans le privé et le public : perte de compétence,
327 gâchis, perte d'efficacité. Devant les conséquences de leur politique, la réponse du gouvernement et

⁷ Sont exclus les ingénieurs de recherche et les chercheurs de l'application de la loi ainsi que les personnels éligibles à la loi mais ayant eu plusieurs employeurs sur un même poste.

328 des Directions d'organisme est l'accroissement de la contrainte avec le renforcement de l'autoritarisme,
329 de la précarité. Les personnels connaissent une dégradation de leurs métiers induite par les
330 réorganisations.

331 **Partie II : Les enjeux de la recherche**

332 La recherche publique doit conserver toute sa place pour assurer l'acquisition et la diffusion des
333 nouvelles connaissances au service des citoyens, pour répondre aux besoins sociaux sans cesse
334 croissants et pour ouvrir de nouveaux champs d'analyses et de perspectives.

335 La dégradation des rémunérations et des conditions de travail des personnels se traduit par le
336 développement de la souffrance au travail. Celle-ci touche toutes les catégories professionnelles dans
337 les laboratoires et services.

338 Trop souvent la recherche à but finalisé, qu'elle soit publique ou privée, et la recherche fondamentale
339 sont opposées alors qu'elles sont le plus souvent interdépendantes. Or, elles participent toutes deux
340 aux besoins de connaissances de l'humanité et doivent prendre leur place dans le processus de
341 recherche. Mais laisser libre court à la créativité et au développement de thématiques de recherche
342 n'est possible qu'avec comme seule contrainte la logique scientifique.

343 Le SNTRS-CGT défend la place de la recherche publique dans la nation, son efficacité, l'exigence des
344 moyens nécessaires à son développement. Il défend depuis de nombreuses années la stabilité de
345 l'emploi scientifique, technique et administratif, et la stabilité des collectifs de travail. Il défend le statut
346 de fonctionnaire de l'État qui doit être la norme pour tous les personnels des EPST (statut avec
347 dérogations). Le SNTRS-CGT a été et reste le moteur des luttes pour préserver l'intégrité des EPST et
348 notamment la place du CNRS comme organisme national de recherche multidisciplinaire, contre la
349 RGPP dans les EPST.

350 Au-delà des luttes contre les grandes contre-réformes dans l'ESR, le syndicalisme CGT doit construire
351 des propositions et les mettre en débat. Nous réclamons l'augmentation globale du budget de la
352 recherche. Il ne faut pas laisser le choix des orientations et de la répartition budgétaire au Ministère et
353 aux Directions d'organismes.

354 Le syndicalisme n'est pas en premier lieu un outil de défense corporatiste mais avant tout un acteur
355 social à part entière. Le syndicat doit défendre les travailleurs et les travailleuses, quel que soit leur
356 statut et agir sur les modes d'organisation du travail de recherche, surtout en ces périodes
357 d'instauration de la précarité comme mode de fonctionnement, tant pour les programmes de recherche
358 que pour l'emploi des personnels. Il a également son mot à dire sur la nature même des recherches et
359 leur impact sur la société. Cette question n'est pas nouvelle. Déjà dans le passé, des scientifiques se
360 sont impliqués dans de grands débats de société où la science était pleinement partie prenante, ne
361 serait-ce que sur les aspects relatifs à la recherche militaire et à la responsabilité sociale des
362 scientifiques. Malheureusement beaucoup de scientifiques ont déserté la bataille des idées, quelques-
363 uns ayant même perdu toute référence éthique. C'est dans ce contexte que les gouvernements ont
364 imposé à Lisbonne en mars 2000, le concept d'économie de la connaissance. La mise en place de la
365 Loi Fioraso (LRU 2) et du Grand Emprunt n'ont pas soulevé la mobilisation attendue. Il faut recréer les
366 conditions du débat démocratique, en identifiant et exposant les conséquences sociales et scientifiques
367 des orientations gouvernementales actuelles, et en étant force de propositions.

368 Si certaines priorités peuvent être clairement affichées (santé publique, environnement, justice,
369 éducation, différentes formes d'énergies, étude des rapports sociaux), l'ensemble des disciplines doit
370 faire l'objet de recherche et être financé. Par exemple, les recherches en sciences sociales doivent
371 répondre aux problèmes posés à et par la société, en gardant leur indépendance, tant dans les modes
372 de questionnement que dans la manière dont elles construisent et établissent les faits sociaux. Elles ne
373 doivent pas être transformées en ingénieries sociales.

374 Les scientifiques prennent en compte les relations entre la recherche et la demande sociale. Les
375 besoins sociaux ne peuvent être réduits à la seule demande des entreprises. Les conditions de travail
376 et de vie, l'urbanisation, l'exclusion, la santé, le développement des humains dans leurs diversités
377 culturelles et le problème des sources d'énergies en relation avec les changements climatiques, le

378 patrimoine mondial et sa mise en valeur. sont autant de questions qui interrogent les travailleurs
379 scientifiques quant à l'utilisation de leurs recherches mais aussi quant aux priorités gouvernementales.
380 Il importe que les travailleurs scientifiques assument leur responsabilité dans la diffusion des
381 connaissances produites. Le souci de rendre compte de l'usage qui est fait de l'argent des citoyens, la
382 contribution à l'amélioration des conditions de vie, de travail, de production doivent animer les
383 personnels de la recherche publique et de l'enseignement supérieur. Ces missions doivent être
384 pleinement reconnues.
385 Fort de la réflexion de tous ses membres, notre syndicat est légitime pour s'exprimer sur ces questions.
386 Sans pour autant se placer en censeur et toucher à la liberté de recherche, il doit animer des débats,
387 solliciter les prises de positions de ses élus dans les instances, depuis les Conseils d'unités jusqu'aux
388 conseils scientifiques.

389 **Effort de recherche insuffisant.**

390 En France, la dépense intérieure en matière de recherche et développement (R&D) par rapport au PIB
391 (DIRD/PIB) recule par rapport aux autres pays: 7^e en 1995, 13^e en 2008, la France se retrouve au 15^e
392 rang mondial en 2011 derrière la Corée, l'Estonie, l'Islande⁸. La France est le premier pays de l'OCDE
393 pour le niveau des aides fiscales et publiques apportées à la R&D des entreprises (rapport de
394 l'Inspection Générale des Finances 2010), mais elle se caractérise aussi par un faible niveau de
395 dépenses R&D privées. Résultat : l'objectif de 3% du PIB consacrés à la R&D est atteint en Allemagne,
396 8 autres pays l'ont déjà dépassé, tandis que la France stagne à 2,24%.

397 Créé soi-disant pour aider les PME, le crédit d'impôt recherche (CIR), présenté jusqu'à aujourd'hui
398 comme « puissamment incitatif », est en réalité utilisé à des fins « d'optimisation fiscale ». Le CIR
399 exonère ainsi les entreprises de 6 milliards d'euros d'impôts soit 2,5 fois le budget du CNRS. Créé pour
400 aider les PME, le CIR comme l'ensemble des incitations fiscales de R&D favorisent les multinationales
401 au détriment des jeunes entreprises. Entre 2002 et 2006, le CIR a doublé en France alors que la part du
402 financement de la R&D dans le PIB a fortement baissé et que l'emploi dans la recherche a baissé de
403 11% depuis 2008⁹.

404 Cette politique ne répond pas aux besoins en matière de santé, d'alimentation, de culture et de
405 protection de la planète qui sont considérables aussi bien au niveau mondial que sur le territoire
406 national. Les transports, l'habitat, l'énergie, les communications ont besoin de grandes avancées
407 scientifiques. Les succès des grands programmes français s'expliquent par l'ampleur, la continuité et la
408 qualité de l'effort consenti dans la durée, mis en œuvre par des organismes publics (EPST et EPIC),
409 depuis la recherche fondamentale jusqu'au développement industriel et agricole.

410 **Recherche, innovation et développement économique**

411 L'industrie, la recherche, la formation et l'ensemble des services sont de plus en plus étroitement liés.
412 La maîtrise sociale du développement scientifique et technologique nécessite que les études
413 supérieures concernent un nombre toujours plus important de jeunes. Par ailleurs, les salariés, à tous
414 les niveaux, doivent pouvoir s'approprier en permanence les développements scientifiques et
415 technologiques. Ainsi, l'existence d'une recherche forte et la compétence de ses salariés favorisent le
416 développement à long terme des activités productives. Il est vital d'interrompre, en France et plus
417 largement en Europe, la spirale de la recherche publique.

418 **Synergie entre recherche fondamentale et recherche technologique.**

⁸En 2010, les entreprises et les administrations françaises ont dépensé plus de 43,4 milliards d'€ pour des activités de Recherche & Développement (DIRD), soit 2,24 % de l'activité économique française (ratio DIRD/PIB). Les entreprises réalisent 63% de ces dépenses, les administrations 37 %. Toutefois les entreprises n'en financent que 57 % sans prendre en compte les mesures fiscales telles que le crédit impôt recherche ou le statut de jeune entreprise.

⁹Ainsi Sanofi qui a bénéficié d'un CIR de 130 millions d'euros a licencié plus de 2000 salariés. Les entreprises du médicament ont réduit en 2013 leur R&D de 2,9% en la transférant à la recherche publique et à des start up !

419 Les connaissances scientifiques produites par les laboratoires de recherche publique sont avant tout un
420 bien public au bénéfice de toute l'humanité. Sacrifier la recherche fondamentale constituerait un suicide,
421 intellectuel et économique, pour un pays développé.

422 L'innovation n'est ni le but, ni le résultat direct de la recherche fondamentale. Celle-ci reste avant tout le
423 développement des connaissances dans tous les domaines de la science. Nous affirmons l'importance
424 du développement de thématiques de recherche sur la base de la seule logique scientifique avec un
425 financement récurrent car c'est le terreau sur lequel peuvent émerger des applications innovantes. Les
426 connaissances communes doivent être mises au service paix pérenne entre les peuples. Le SNTRS-
427 CGT affirme cette priorité pour éviter de tomber dans le piège d'une vision utilitariste, qui priorise la
428 recherche susceptible de déboucher rapidement sur des innovations. Le rôle principal de la recherche
429 n'est pas de soutenir l'innovation. Cette activité ne peut être son critère décisif d'évaluation.

430 L'État doit exercer sa prérogative de financement et d'organisation dans tous les champs de la
431 recherche fondamentale, quelles que soient les formes précises que prend cette organisation.
432 L'innovation (nouveaux procédés, produits, services, politiques publiques, etc.) peut et doit bénéficier
433 des connaissances scientifiques les plus avancées. La recherche publique, source d'idées nouvelles,
434 peut produire en son sein de telles innovations, y compris en collaboration avec des partenaires
435 économiques ou sociaux. La synergie nécessaire entre laboratoires de recherche publique et
436 entreprises ne peut se faire que sur une collaboration volontaire et équilibrée des partenaires. Pour le
437 SNTRS-CGT elle doit permettre d'enrichir des filières industrielles et de maintenir la production sur le
438 territoire national.

439 L'innovation ne débouche pas automatiquement sur un développement économique bénéficiant à toute
440 la société, elle peut même coexister avec un chômage aggravé et de forts dommages écologiques.
441 L'innovation n'apporte un bénéfice décisif et global que si elle s'accompagne d'une politique
442 économique basée sur le bien commun.

443 Aujourd'hui, l'injonction d'innovation adressée à la recherche publique vise à faire prendre en charge le
444 coût de l'innovation par le financement public tout en laissant les bénéfices obtenus sur le marché aux
445 entreprises et à leurs actionnaires. Or, pour le SNTRS-CGT, c'est aussi aux entreprises d'effectuer le
446 travail et les investissements de recherche, le travail de R&D débouchant sur l'innovation.

447 **Défendre la recherche scientifique contre les assauts symétriques du scientisme et de**
448 **l'obscurantisme**

449 La sujétion directe et croissante aux intérêts capitalistes de la recherche publique et toutes les contre-
450 réformes qui la touchent aggravent la menace de l'étau dans lequel toute pratique scientifique peut se
451 retrouver enserrée, celui du scientisme et de l'obscurantisme.

452 Le scientisme participe aussi d'une double tendance délétère du capitalisme : la soumission de
453 l'homme à la machine et l'uniformisation des sociétés et des métiers, qui entraîne un appauvrissement
454 culturel considérable. Un exemple significatif est la tendance croissante à l'anglicisation, qui conditionne
455 de façon restrictive la pensée scientifique et s'inscrit dans un mouvement de colonisation linguistique.

456 L'obscurantisme sous toutes ses formes, qui génère souvent méfiance ou rejet vis-à-vis de la science
457 se présente comme un substitut de réponse aux inquiétudes de la population et parfois des travailleurs
458 scientifiques eux-mêmes.

459 Pour répondre, le syndicat doit promouvoir l'analyse rationnelle des fausses réponses, le débat
460 contradictoire, et revendiquer avec force la liberté et l'indépendance de la recherche.

461 **Le rôle des organismes de recherche publics.**

462 Les EPST, notamment le CNRS, ont vu leur rôle remis en cause depuis plusieurs années. Cette remise
463 en cause est accompagnée de l'intérieur par les Directions d'organisme. Si les grandes orientations
464 nationales de la recherche sont de la responsabilité du gouvernement, après consultation du parlement,
465 il revient aux scientifiques de décider des modalités de leur mise en œuvre et de veiller à ne refermer
466 aucun champ de recherche, ni aucune approche des disciplines et thématiques mises en œuvre. Dans
467 un pays de taille intermédiaire comme la France, ce rôle a été dévolu à des organismes nationaux, les
468 EPST.

469 Les EPST, dans leur champ de compétences, doivent continuer à assumer la cohérence nationale de la
470 recherche que ne peuvent prendre en charge les universités. Ils doivent le faire en concertation avec
471 les universités, c'est pour cela que les Unités Mixtes de Recherche doivent être placées sous une
472 double responsabilité. Les EPST doivent être dotés de ressources budgétaires et de postes statutaires
473 suffisants. C'est nécessaire pour pouvoir prendre des initiatives et créer ou maintenir des laboratoires
474 propres ou encore lancer des projets de leur propre initiative, favoriser l'émergence des jeunes équipes.
475 Ils doivent animer les recherches interdisciplinaires et les grands programmes sur une logique de
476 coopération et non de concurrence.

477 La place des universités dans le dispositif de recherche publique est insuffisante, notamment en raison
478 de la carence des financements publics. Ce n'est pas en transférant les personnels des EPST dans les
479 universités que l'on réglera ces difficultés. Au contraire, il faut augmenter significativement le niveau de
480 financement de la recherche universitaire, permettre aux enseignants chercheurs, notamment aux plus
481 jeunes, de participer significativement à la recherche, notamment en diminuant leur service
482 d'enseignement annuel. Il est nécessaire de favoriser les échanges et améliorer les accueils en
483 délégation dont les critères doivent être scientifiques et non liés à des politiques de site ou autres
484 «priorités» définies par les Directions.

485 **Relations entreprises - recherche publique**

486 Les rapports entre recherche et industrie ont considérablement évolué au fil de la transformation des
487 rapports de production dans l'économie mondiale. D'un côté, il n'y a pas d'avenir possible sur la planète
488 sans conquête de nouvelles connaissances et de nouveaux moyens d'action. De l'autre, l'exploitation
489 du travail de recherche pour un profit immédiat est indispensable au capitalisme. Face à une logique de
490 compétitivité conçue pour maximiser le taux de profit, notre organisation syndicale s'inscrit dans la
491 construction d'une société nouvelle avec la participation active des salariés et des citoyens. Depuis
492 quelques années, les financements de la recherche publique (EPST et EPIC) sont de moins en moins
493 pérennes et de plus en plus dépendants de financements externes guidés par les priorités
494 économiques, le tout sur fond d'emplois précaires en croissance. Les transferts d'activité de R&D du
495 privé vers le public en amont et la sous-traitance vers des entreprises ou prestataires privés en aval
496 sont une entrave à un véritable essor de la recherche privée. Cette stratégie est autodestructrice à
497 moyen et long terme, car elle privilégie la recherche ciblée à court terme et dégrade les capacités de
498 recherche fondamentale.

499 C'est toute la politique industrielle nationale qui en est fragilisée. Elle laisse le champ libre aux grandes
500 multinationales pour organiser leur politique mondiale en désindustrialisant les pays occidentaux tout en
501 profitant des infrastructures de R&D performantes du pays. Cette situation aboutit à un désengagement
502 de l'État dans des domaines stratégiques, dont les conséquences sont catastrophiques notamment par
503 les suppressions d'emplois. L'État doit favoriser les coopérations sur des enjeux stratégiques entre le
504 public et le privé, en relançant des grands programmes de recherche et de développement
505 technologiques sur des objectifs partagés. Le gouvernement doit relancer une politique industrielle et de
506 programmes mobilisateurs qui vise au développement de toute la chaîne, de la recherche à
507 l'industrialisation et avec comme priorité de répondre aux besoins réels des citoyens et non ceux induits
508 par une politique de marché.

509 Les pôles de compétitivité en 2005 puis le Pacte pour la recherche ont fait l'objet de la Loi de
510 programme pour la recherche de 2006. La loi Fioraso avec le volet de la régionalisation de l'ESR
511 accentue la spécialisation territoriale de la recherche et la poursuite d'objectifs à court terme. Pour
512 renforcer la capacité d'innovation et de compétitivité des entreprises, l'enseignement supérieur et la
513 recherche sont appelés à développer «des écosystèmes» territoriaux centrés sur les clusters et pôles
514 de compétitivité dont la création des COMUE est une étape. Or, l'aménagement du territoire ne peut se
515 résumer à l'augmentation de productivité des entreprises, d'autant que la politique de concentration des
516 activités de production et de recherche dans une région peut aussi avoir des effets négatifs. Elle fait
517 courir le risque d'une trop grande spécialisation des régions qui deviennent tributaires du destin d'un
518 secteur.

519 **Les restructurations de la recherche induites par les contre-réformes depuis le Pacte pour la**
520 **recherche ont changé la nature de la recherche, dans son organisation, dans la vie des**
521 **laboratoires.**

522 Comme dans le privé, les gestionnaires de la recherche publique raisonnent maintenant en termes
523 d'augmentation de la productivité, ce qui, sans amélioration des moyens et des conditions de travail, se
524 traduit inéluctablement par une exploitation inacceptable des agents, continuellement mis sous
525 pression.

526 Le manque de personnels, de moyens, détériore jusqu'à l'insupportable les conditions de travail
527 générant de la souffrance. Les personnels sont devant une contradiction insoluble. Comment atteindre
528 les objectifs que la hiérarchie leur a arbitrairement fixés alors qu'ils n'en ont pas les moyens ? Cette
529 souffrance concerne l'ensemble des personnels y compris les chercheurs et les doctorants.

530 Début 2014, le communiqué du SNTRS consacré à plusieurs suicides de salariés du CNRS a eu l'effet
531 d'une onde de choc, car comme à France télécom, les Directions d'organismes sont dans le déni de la
532 situation de souffrance des personnels.

533 De scientifiques, les chercheurs sont devenus des managers. Comme les IT ils sont devenus des
534 exécutants. Les directeurs de laboratoire sont sommés par leurs Directions de mettre au pas leurs
535 personnels et d'exclure ceux qui ne sont pas conformes aux critères de la prétendue excellence.

536 Cette transformation profonde et rapide de la profession provoque une crise identitaire.

537 L'éclatement des collectifs de travail, l'atomisation des individus, rend indispensable le développement
538 du syndicalisme de lutte pour s'opposer à la résignation et à la désespérance.

539 Il faut s'exprimer et agir à partir de ce que subissent les personnels collectivement et individuellement
540 sur leur site de travail.

541 Il est essentiel de renforcer l'influence de la CGT, syndicat de lutte pour une transformation sociale,
542 dans les organismes. En effet, il n'y a pas d'espace de discussion pour le «dialogue social». La dureté
543 de l'affrontement avec les Directions et le Ministère fait que les différentes composantes du
544 syndicalisme réformiste ne se font plus entendre. De fait ce syndicalisme perd sa légitimité vis-à-vis des
545 personnels qui subissent une situation de plus en plus dégradée.

546 **Partie III : Nos propositions pour :**

547 **Renforcer la recherche en créant des emplois**

548 Développer l'effort de recherche du pays est un impératif. Pour passer à 3 % du PIB dans les 5 ans,
549 nous préconisons le développement de la recherche, partagée entre le public et le privé : 1% du PIB
550 pour le secteur public et 2 % du PIB pour le secteur privé. Pour le secteur privé, le CIR (6 milliards en
551 2014) doit être supprimé. Des mesures doivent favoriser le développement de l'emploi scientifique et
552 technique en entreprise, notamment par le recrutement de docteurs et la reconnaissance de la thèse
553 dans les conventions collectives. Cet objectif réaliste et nécessaire doit être accompli par la création de
554 postes de fonctionnaires et par la pérennisation des budgets des laboratoires. Pour cela, le Pacte de
555 Responsabilité doit être abandonné.

556 **Résorption de la précarité**

557 Selon les bilans sociaux des universités, plus de 70 000 précaires sont salariés de l'enseignement
558 supérieur, on estime à plus de 20 000 ceux des EPST. Nous demandons la résorption de la précarité et
559 une loi de titularisation de tous les non-titulaires exerçant des fonctions permanentes¹⁰. Cette loi devra
560 aussi limiter le recours aux non-titulaires qui doivent être dédiés à des tâches de remplacement ou
561 ponctuelles. Les personnels des laboratoires doivent être recrutés sur concours de fonctionnaires au
562 plus près de la sortie des études que ce soit pour les ingénieurs, les techniciens, les administratifs ou
563 les chercheurs.

¹⁰Titulariser 50 000 contractuels (soit les non titulaires occupant des fonctions permanentes), dont 35 000 dans les universités et 15 000 dans les EPST, coûterait environ 1,35 milliards à terme et beaucoup moins immédiatement. Un effort qui représente 1/5 du CIR. Sur les 4 milliards envisagés pour l'emploi afin d'augmenter de 30% l'effort de recherche publique, il resterait donc 2,65 milliards pour recruter 40 000 personnes sur 5 ans.

564 C'est la condition sine qua non pour enrayer la généralisation de l'emploi sur CDD dans les laboratoires.
565 De la même façon les contractuels de la fonction publique doivent être respectés et mieux protégés.
566 Nous devons faire respecter scrupuleusement l'application des décrets 2014-364 et 86-83 autant pour
567 l'évolution des carrières, que les droits à la formation, les primes, l'action sociale. De la même façon
568 nous devons veiller au respect de la réglementation concernant les temps d'affichages et délais lors
569 des campagnes de concours réservés issus de la loi Sauvadet.

570 Des mesures immédiates doivent être prises pour l'application de la loi Sauvadet sans aucune
571 restriction. Les EPST ont mis en place un dispositif interdisant les renouvellements de CDD pour éviter
572 de devoir appliquer la loi. Nous demandons l'ouverture de concours systématiques sur les emplois
573 permanents occupés par des CDD et exigeons que les établissements qui emploient une autre
574 personne sur le même profil de poste soient sanctionnés.

575 Le contrat doctoral doit être inclus dans les années de service prises en compte pour déterminer les
576 ayants droit. Pour éviter la reconstitution de la précarité, il est nécessaire de limiter considérablement
577 l'importance des financements par appel d'offre. Il est en particulier inadmissible de faire financer par
578 appel d'offre, des programmes nationaux, le fonctionnement de grands instruments et des plates-
579 formes de recherche dont la pérennité est justement la condition de leur efficacité. Dans l'attente d'une
580 loi sur la résorption de la précarité, les contractuels de la fonction publique doivent être mieux protégés.
581 Ils doivent bénéficier des mêmes garanties salariales de carrière, de formation, et d'action sociale que
582 les titulaires.

583

584 **Augmenter les salaires et améliorer les carrières**

585 Comme pour tous les fonctionnaires, il faut augmenter les salaires dans la recherche en rattrapant le
586 retard du point d'indice sur l'inflation et en le revalorisant. Il faut également améliorer les carrières de
587 toutes les catégories ingénieurs, techniciens, adjoints techniques et chercheurs qu'ils soient titulaires ou
588 contractuels en tenant compte de leur qualification. Nous demandons notamment la révision du mode
589 de calcul des possibilités de promotion, aujourd'hui indexé sur le nombre d'entrants. Salaire,
590 qualification et classification constituent un triptyque au cœur des revendications fondamentales de la
591 CGT. Le SNTRS-CGT exige l'augmentation de la PPRS à 20% pour tous.

592 Il faut garantir le droit à la mobilité des agents en (re)plaçant les Commissions Administratives Paritaires
593 (CAP) au cœur des dispositifs. Les droits à la formation continue des agents titulaires et non titulaires
594 doivent être garantis pour accompagner l'évolution des techniques et des métiers, mais également
595 contribuer à l'accroissement de la qualification des agents et participer à la construction de parcours
596 professionnels choisis. La santé des agents doit être mieux prise en compte en garantissant leurs droits
597 à l'emploi et à une juste compensation de la maladie, du handicap ou de l'invalidité.

598 **L'organisation de l'ESR**

599 Nous nous prononçons pour le maintien d'une structuration nationale de la recherche publique, fondée
600 sur des organismes nationaux et non sur des pôles régionalisés. Leur existence doit, plus que jamais,
601 être confortée. Pour cela, les EPST doivent rester maîtres de la définition de leur politique de
602 recherche, et garder la maîtrise de la gestion de leurs personnels, ils ne peuvent pas être cantonnés à
603 un rôle d'agences de moyens, notamment au service des universités et des COMUE. Le maintien et le
604 renforcement des prérogatives des EPST passent par un fonctionnement basé sur des emplois
605 statutaires et un financement récurrent des laboratoires avec l'objectif qu'il représente une très large
606 partie de leur budget. Cela implique notamment le transfert des moyens de l'ANR aux organismes de
607 recherche. L'ANR doit être supprimée. Le financement sur appel à projet doit être réduit et distribué par
608 une structure publique appuyée sur les instances représentatives.

609 Le SNTRS-CGT demande la suppression des alliances, qui ont été conçues pour se substituer aux
610 organismes de recherche. Les missions prospectives tout comme celles relevant de l'emploi
611 scientifique doivent revenir aux instances scientifiques des établissements comme le comité national
612 au CNRS, les CSS à l'Inserm et à l'IRD, etc. Des missions nationales doivent être confiées aux
613 organismes et à leurs instances en charge de la prospection.

614 Il n'y a pas identité de mission entre les personnels des EPST et ceux des Universités. Le SNTRS-CGT
615 réaffirme la nécessité de maintenir le statut de chercheur à plein-temps et reste attaché à la notion de
616 collectifs de travail dans les UMR.

617 C'est pourquoi, les COMUE ne doivent pas être érigées en établissements avec des prérogatives qui
618 prennent le pas sur celles des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche. De la
619 même manière, les IT des EPST doivent y rester rattachés. Le SNTRS-CGT demande la suppression
620 des COMUE.

621 **Développer la démocratie**

622 a) En rendant la recherche à ses acteurs : la liberté de recherche doit être garantie. Les dispositifs du
623 Pacte pour la recherche, de la LRU et de la loi Fioraso doivent être abrogés. L'ANR et L'AERES-
624 HCERES doivent être supprimées. L'évaluation des laboratoires et des chercheurs doit se faire par les
625 instances représentatives des institutions concernées (Comité National au CNRS, CSS à l'INSERM,...).
626 Le Comité National de la Recherche Scientifique doit être rétabli dans toutes ses prérogatives. Les
627 critères d'évaluation doivent prendre en compte la qualité, l'intérêt de la démarche, les enjeux
628 scientifiques ainsi que les travaux d'expertise scientifique et de diffusion des connaissances et de la
629 culture scientifique. Le SNTRS-CGT s'oppose à la généralisation de l'évaluation par équipe au sein des
630 laboratoires. Pour les IT, une évaluation de leur qualification par des pairs choisis dans les métiers
631 concernés doit être mise en place afin de développer un dialogue collégial affranchi de la hiérarchie.
632 Nous exigeons que les décisions des instances scientifiques représentatives des personnels soient
633 respectées sous réserve du respect du droit, pour le classement des dossiers de déroulement de
634 carrières ainsi que pour les mesures individuelles.

635 b) dans les laboratoires et services. Dans le dispositif de recherche national français, le laboratoire tient
636 une place originale qui doit être préservée. Les unités mixtes de recherche doivent être maintenues et
637 renforcées sans exclure l'existence d'unités propres. Un laboratoire ou un centre de recherches n'est
638 pas une simple juxtaposition d'équipes. C'est surtout une structure coopérative, lieu de travail collectif,
639 rassemblant chercheurs, IT et doctorants, où se pratique la formation à et par la recherche, lieu où
640 s'expriment les savoirs et les techniques. Aussi, ses ressources doivent provenir essentiellement de ses
641 tutelles. Elles doivent être suffisantes et stables pour payer l'ensemble de ses frais fixes et lui permettre
642 de mener sa politique scientifique dont les résultats devront être évalués a posteriori par les instances
643 compétentes. L'évaluation des unités (UPR et UMR) et des Equipes Associées (EA) doit prendre en
644 compte l'activité de la totalité de leurs personnels, EC, chercheurs, IT et doctorants.

645 Les laboratoires doivent être dotés de structures de gestion et d'équipes techniques de proximité avec,
646 y compris, le recrutement de personnels de catégorie C. Au CNRS, les conseils de laboratoire sont des
647 instances de consultation des personnels. Ils permettent de régler les problèmes, de définir des
648 stratégies scientifiques et de gestion de façon collective. Les comptes rendus issus de ces conseils
649 doivent être diffusés à l'ensemble des personnels.

650 Le transfert des « fonctions support »¹¹ hors des organismes, prive ceux-ci de capacités à mettre en
651 œuvre une politique scientifique cohérente. Cette réduction des emplois administratifs accompagne la
652 réduction de périmètre scientifique amorcée par le PIA. Il faut stopper ces restructurations au sein des
653 services centraux ou décentralisés en région et aussi des laboratoires qui entraînent des suppressions
654 d'emplois et des mobilités forcées.

655 **La diffusion des connaissances ne doivent pas être aux mains d'intérêts privés**

656 Le développement des technologies numériques repose la question de la propriété des connaissances
657 produites et diffusées. Les EPST doivent développer une politique d'information scientifique et
658 technique claire, basée sur une réflexion d'ensemble tant nationale qu'internationale. Les personnels
659 spécialisés doivent intervenir avec leur expertise. Aujourd'hui, ce chantier est mené « petitement », à
660 travers des opérations comme la Bibliothèque scientifique numérique (BSN).

¹¹ Il faut refuser le terme de « fonctions supports » qui dénote un glissement vers la technocratisation et la privatisation de la recherche publique

661 Nous ne pouvons laisser des grands éditeurs confisquer la connaissance à leur profit. Nous défendons
662 l'idée d'une diffusion libre et de la liberté d'accès à ces connaissances qui accroît la visibilité des
663 travaux dans la communauté et le public. Il est indispensable que les travailleurs de la recherche
664 scientifique conservent la maîtrise de la diffusion des connaissances produites, sous toutes leurs
665 formes et quel que soit le support. En corollaire, il importe que les travailleurs de la recherche
666 scientifique assument leur responsabilité dans la conservation, l'archivage et la diffusion des
667 connaissances produites par l'intermédiaire d'outils qui seront mis à leurs dispositions dans un but de
668 dépôt et d'accessibilité plus visible. Cette mission doit être pleinement reconnue.

669 . Cette mission doit être pleinement reconnue. Le SNTRS devra se saisir de la question de la diversité
670 linguistique dans la recherche.

671 **Le soutien de l'État à la recherche fondamentale doit être amplifié**

672 Dans ce domaine, l'État doit assurer le financement des laboratoires des universités et des EPST. Le
673 financement public doit couvrir l'intégralité des frais d'infrastructure et du fonctionnement des équipes,
674 afin de favoriser la continuité et le développement normal des activités de recherche et de permettre
675 aux équipes d'initier dans la sérénité des recherches originales. Il est en particulier inadmissible de faire
676 financer par appel d'offre, des programmes nationaux, le fonctionnement de grands instruments et des
677 plates-formes de recherche.

678 **Supprimer le Grand Emprunt**

679 Il faut mettre fin à ce mode de financement et rétablir les dotations de l'État aux EPST et aux
680 universités. Il est indispensable de revenir sur le mode de gouvernance instauré par les Fondations de
681 Coopération Scientifique (FCS), les COMUE, tant pour les RTRA, appelés à disparaître, que pour les
682 iDEX (et toutes structures mises en place par le Grand Emprunt). Bafouant la démocratie, ils ne
683 peuvent qu'encourager la formation de réseaux d'influence, qui excluent l'ensemble des personnels de
684 toute possibilité d'intervention sur leurs conditions de travail et sur les objectifs scientifiques. Une
685 structure de financement sur projets pourrait être maintenue, mais limitée aux financements des
686 coopérations public/privé.

687 **L'organisation nationale de la recherche.**

688 Nous contestons la mise en concurrence territoriale. En matière de recherche, les objectifs des
689 collectivités territoriales doivent être coordonnés avec ceux de l'État par le biais des contrats de plan.
690 La région n'a pas de prérogatives en matière de recherche. Ses objectifs en matière de développement
691 économique et d'innovation devraient être déclinés en choix scientifiques après consultation d'une
692 instance régionale représentative et coordonnés avec les universités et les organismes de recherche.
693 L'aide régionale à l'emploi des jeunes ne doit pas encourager la précarité en multipliant les post
694 doctorants mais se centrer sur l'aide aux doctorants. L'attribution des financements de la région aux
695 équipes doit passer par une évaluation nationale. Nous n'acceptons pas la démarche de stratégie
696 territoriale du Ministère qui préconise la spécialisation des régions sur la base des avis de l'AERES et
697 de la Communauté Européenne. La complémentarité entre organismes de recherche et universités ne
698 peut pas être fondée sur cette notion de territorialité. Nous refusons le concept d'université à deux
699 vitesses où de nombreuses implantations universitaires risquent de se réduire à former les étudiants au
700 niveau licence. Chaque région doit pouvoir offrir des formations allant de la licence au doctorat. Les
701 universités ou groupes d'universités en région doivent donner accès à la recherche pour l'ensemble de
702 leurs enseignants chercheurs. L'expérience des centres universitaires de petite taille répartis en région
703 a montré qu'ils offrent plus facilement l'accès et l'intégration à l'enseignement supérieur aux étudiants
704 disposant de faibles ressources.

705 **La MAP (RGPP-II) doit être abandonnée.**

706 Il faut poursuivre la mobilisation des personnels contre cette réduction de l'action publique. Nous
707 refusons cette logique selon laquelle les externalisations seraient «la solution» pour parvenir à des
708 économies budgétaires, que la centralisation et la mutualisation donneraient les moyens de mieux gérer
709 les organismes de recherche. Les délégations globales de gestion doivent être supprimées. Pour
710 surseoir à la surcharge de travail due à l'explosion du nombre de contrats à traiter (contractuels,
711 contrats de recherche, réponses aux appels à projets, etc), nous revendiquons le recrutement sur

712 emplois statutaires de personnels gestionnaires, administratifs, d'informatique, de logistique, etc.
713 ajustés aux besoins des laboratoires et des services. Il est indispensable de former les personnels aux
714 divers outils informatiques de gestion utilisés par les laboratoires et services. La souffrance au travail
715 explose dans les laboratoires et services, cela est grave et inacceptable, il est fondamental d'améliorer
716 les conditions de travail de tous.

717 **Les relations EPST/Universités**

718 La Recherche et l'enseignement supérieur doivent avancer conjointement. La formation des jeunes
719 diplômés ne peut se comprendre que si elle inclut les nouvelles connaissances les nouvelles méthodes
720 et les nouvelles voies de la recherche.. Les étudiants de 3^e cycle sont fortement impliqués dans la
721 démarche de recherche. La création de postes statutaires d'enseignants-chercheurs est nécessaire
722 pour permettre l'allègement de leur temps d'enseignement et donc une plus forte implication dans les
723 équipes de recherche.. Le développement des EPST et des universités ne peut se faire qu'en cohésion
724 et synergie ; les politiques scientifiques des universités doivent être élaborées en concertation avec les
725 organismes de recherche. Nous demandons des modes de fonctionnement démocratiques notamment
726 en renforçant le poids des élus dans les instances.

727 **Les relations EPST/secteur privé.**

728 La recherche fondamentale doit rester au cœur des politiques publiques, qui ont également vocation à
729 développer les connaissances dans des domaines plus appliqués et technologiques. Cette place est
730 dévolue aux EPIC et à certains EPST, elle peut être aussi occupée par des équipes du CNRS et des
731 universités. Il faut renforcer les EPIC qui occupent une place particulière et irremplaçable dans le tissu
732 scientifique et industriel. Cela ne doit pas se traduire par un transfert de la recherche privée vers les
733 laboratoires publics. La France doit développer ses outils de diffusion de l'innovation technologique et le
734 soutien aux PME.

735 Une véritable politique industrielle de l'État, respectueuse de l'environnement, ne peut pas se résumer à
736 des aides fiscales sans contrepartie. L'État ne peut laisser aux seules lois du marché le soin de définir
737 les axes de recherche des entreprises. Il doit impulser une politique industrielle, favoriser
738 l'investissement sur le territoire et exiger des entreprises qu'elles assument leurs responsabilités devant
739 la société en créant des emplois scientifiques. La présentation argumentée devant les comités
740 d'entreprise de la politique de recherche des entreprises doit devenir obligatoire, avec notamment
741 l'obligation de montrer comment sont utilisés les fonds publics. Le SNTRS avec la CGT revendique de
742 nouveaux droits pour les salariés afin qu'ils pèsent dans la stratégie de l'entreprise. Les soutiens
743 publics à la recherche doivent faire l'objet d'une évaluation par la puissance publique.

744 A côté des coopérations avec les grandes entreprises, la recherche publique doit nouer des liens
745 diversifiés avec le tissu industriel des PME. Le développement et la mise en place de nouvelles
746 passerelles de transfert de connaissances notamment avec les PME doivent inciter à des collaborations
747 avec les entreprises sur la base de la coopération. Ces liens doivent s'inscrire dans le contexte des
748 bassins d'emploi : il faut prendre en compte la réalité régionale et inventer des formes de dispositifs
749 publics nouveaux incluant les intérêts des populations.

750 Les EPST, sources directes de savoir scientifique et techniques pointus, doivent renforcer la
751 transmission de ce capital professionnel en accueillant des apprentis.

752 **Les coopérations internationales** notamment avec les pays du sud doivent être développées, en
753 particulier avec les actions déjà engagées en ce sens par les organismes français tels que le Cirad et
754 l'IRD. Cette politique doit partir des besoins des partenaires du Sud auxquels une telle coopération
755 permettrait à la fois d'aider à répondre à des enjeux de développement, environnementaux et sociaux,
756 mais aussi de favoriser l'émergence de nouvelles générations de scientifiques.

757 Cette politique doit partir des laboratoires et des institutions de recherche en appui de leurs stratégies.
758 L'objectif de ces coopérations ne doit pas être d'affirmer un rôle hégémonique de la science
759 «européenne» ou «occidentale» dans la compétition capitaliste mondialisée, mais de promouvoir la
760 recherche comme facteur de développement équilibré et pacifique, ainsi que de supprimer tous les
761 freins administratifs à la mobilité des scientifiques (obtentions de visas, titres de séjour etc.) quelle que
762 soit la durée du séjour.

763 **Partie IV : Le SNTRS pour défendre tous les travailleurs de la recherche**

764 **La vie du syndicat:**

765 Les liens entre les différentes instances du syndicat

766 Les différentes instances, du local au national, doivent toutes contribuer au dynamisme du syndicat. La
767 circulation des informations, la coordination des actions, la réflexion sur tous les sujets qui nous
768 impactent et les propositions doivent être l'émanation de tous les niveaux d'organisation. L'organisation
769 de base du syndicat est la section syndicale. La commission exécutive est l'organe national
770 décisionnaire, ses membres doivent être moteurs pour la mise en œuvre des décisions prises. Le
771 bureau national doit être renforcé dans son rôle de coordination et d'organisation pour lui permettre
772 d'assumer la lourde charge liée aux restructurations et réformes incessantes, d'en mesurer les impacts
773 et d'élaborer des propositions constructives. L'action syndicale doit être au centre de la vie du syndicat.

774 Les groupes de travail thématiques

775 Pour nous permettre d'avancer dans notre réflexion, des groupes de travail thématiques ont été créés
776 (CHSCT, action sociale, astreintes et sujétions...), ils doivent être développés et étendus à d'autres
777 thèmes (par ex. COMUE, évolution des métiers, évaluation ...). Ils permettent de décloisonner tous les
778 niveaux du syndicat et sont source de cohésion et d'enrichissement mutuel.

779 La vie du syndicat dans les régions

780 Certaines régions syndicales comprennent une ou plusieurs sections qui regroupent des adhérents de
781 plusieurs EPST. Ceci nécessite une animation commune des sections au sein de la région. Le
782 responsable de région doit maintenir le lien entre les différentes sections et fédérer les actions locales.
783 Il est aussi en charge des relations entre le local et le national. Le syndicat doit être vigilant sur le cumul
784 des mandats simultanés et sur le nombre de renouvellement des mandats.

785 **L'activité syndicale des sections en région est la base de la vie du syndicat. Une action nationale**
786 **ne peut avoir d'impact que si tous les échelons du syndicat s'y associent.**

787 Nous vivons à l'ère du numérique où l'abondance d'information peut mettre à mal notre capacité à
788 traiter et prendre en compte l'information reçue. Cette situation conduit à des hétérogénéités
789 d'appréhension des dossiers par les camarades. Nous devons chercher à résoudre ces difficultés.

790 Nos propositions

791 • Un membre du BN doit être référent par région. Il pourrait se déplacer régulièrement, et/ou organiser
792 des visioconférences ou des téléconférences, apporter des informations, être le référent en cas de
793 difficultés particulières sur une région.

794 • L'échange d'informations entre régions, pour que chacun puisse profiter des expériences des autres
795 régions. L'intranet destiné à ces échanges existe mais est sous-utilisé. Il convient de le renforcer en
796 accompagnant la constitution de réseaux pour le partage d'expérience entre les adhérents sur des
797 thèmes donnés.

798 • Des réunions entre les responsables régionaux et le bureau national par visioconférence se mettent
799 en place, il faut les rendre régulières. Il convient également d'améliorer la concertation entre les
800 sections d'une même région.

801 Continuité de l'activité syndicale à la retraite

802 Pour défendre leurs droits et leurs conditions de vie, les retraités doivent rester solidaires et organisés,
803 aussi bien dans leur syndicat professionnel que sur leurs lieux de vie, car leurs interlocuteurs sont
804 multiples.

805 Le SNTRS contactera les adhérents à leur départ à la retraite pour les encourager à rester syndiqués
806 soit dans leurs sections locales, soit dans la section nationale des retraités.

807 Le SNTRS encouragera l'activité syndicale à la retraite en organisant la transmission des informations
808 syndicales concernant les adhérents du SNTRS retraités ainsi que les appels à mobilisation pour la
809 défense de leurs revendications.

810 Encourager, voire susciter, les initiatives permettant aux retraités de débattre entre eux de leurs
811 problèmes spécifiques et de s'organiser pour défendre leurs revendications est la meilleure façon de
812 contribuer à la continuité syndicale
813 Les adhérents du SNTRS à la retraite ont toute leur place dans les luttes organisées par les actifs.
814 .

815 **Les relations du SNTRS avec les autres syndicats de l'ESR**

816 Intersyndicale nationale

817 L'unité doit être recherchée pour mobiliser les personnels dans leur ensemble. Cependant elle ne doit
818 jamais se faire au détriment de l'expression du SNTRS pour faire avancer les idées et les
819 revendications de la CGT. Les différents niveaux du syndicat doivent donc garder l'initiative de lancer
820 des actions larges avec l'ensemble des autres organisations. Il faut un débat franc entre les
821 organisations, en combattant le sectarisme, le dogmatisme et le corporatisme. Le but n'est pas de faire
822 plier les autres à nos exigences mais bien de convaincre par le débat et d'aboutir à des initiatives
823 rassemblant le plus grand nombre de travailleurs dans l'action.

824 Aller vers un syndicalisme offensif, qui rassemble à la base et dans la lutte, reste un objectif pour les
825 travailleurs. Il faut créer les conditions de l'unité d'action des différentes organisations pour plus
826 d'efficacité ; nous devons rassembler le plus grand nombre de travailleurs dans l'action et faire monter
827 le contenu et les formes d'actions le plus haut possible. La convergence des analyses, des objectifs et
828 des luttes est la condition d'un véritable syndicalisme de transformation sociale.

829 Les relations en région avec les autres syndicats de l'ESR

830 D'une manière générale, le SNTRS-CGT est très souvent le syndicat moteur pour lancer des actions en
831 région. Nos actions doivent être l'occasion de proposer l'adhésion. L'unité sur le terrain, si elle a lieu,
832 doit se faire en veillant à rester bien visibles et identifiés dans les actions sans renoncer à nos
833 revendications.

834 Les relations avec les Unions Locales (UL), les Unions Départementales (UD) et les organisations CGT de l'ESR en local

836 Les relations avec les UL et UD sont pour les sections locales du SNTRS-CGT un lien enrichissant,
837 permettant de travailler de façon interprofessionnelle. Elles peuvent être un appui pour promouvoir les
838 actions du SNTRS-CGT (aide logistique, juridique...). Les UD et UL sont aussi en demande
839 d'information sur notre secteur.

840 Les relations sont à développer avec les autres syndicats CGT de l'ESR locaux. Cette démarche est
841 indispensable, la lutte contre la mise en place des COMUE en est un exemple d'actualité.

842 Il y a un travail de fond à mener ensemble, sur les analyses et les conséquences des différentes
843 réformes sur le terrain. Il est nécessaire d'organiser localement des réunions régulières des syndicats
844 CGT de l'ESR pour mener des réflexions et des actions communes avec la FERC Sup, la CGT INRA ...

845 **Aider nos adhérents à devenir des militants**

846 La formation des syndiqués

847 Ces dernières années, nous avons assisté au départ de cadres importants du syndicat, dans le même
848 temps, le nombre de nouveaux adhérents augmente régulièrement. La formation des syndiqués devient
849 un besoin vital pour maintenir le dynamisme du SNTRS. Nous avons la responsabilité de former les
850 adhérents à devenir des militants. Il faut organiser des journées d'accueil, développer et actualiser les
851 sessions de formation faites en interne au syndicat. Les adhérents peuvent également participer aux
852 formations organisées dans les UL, les UD et les fédérations. Des formations spécifiques sont aussi à
853 prévoir sur des thèmes qui préoccupent les militants. C'est le cas par exemple de la défense des cas
854 individuels. Les militants ne sont pas bien armés pour appréhender ces dossiers de plus en plus
855 nombreux et plus lourds.

856 Prise de responsabilités dans le SNTRS à tous les niveaux

857 Le premier pas consiste à adhérer, mais passer de l'adhésion au militantisme n'est pas chose facile.

858 La prise de responsabilité permet à tout adhérent de s'impliquer dans la vie du syndicat. Les
859 responsabilités au niveau de la section peuvent être nombreuses. Il faut amener un maximum de
860 syndiqués à s'impliquer dans la vie de la section au travers des commissions régionales du CNRS, de
861 l'action sociale, d'initiatives ou de réflexions thématiques. Les sections doivent être vivantes et
862 attractives, chacun doit se reconnaître dans les thèmes abordés, et pouvoir s'exprimer librement. Les
863 bureaux de section doivent impulser cette dynamique. Pour certains la pression de la hiérarchie et les
864 contraintes professionnelles liées à la surcharge de travail rendent l'engagement militant difficile. Il
865 convient de tenir compte de cet état de fait dans l'utilisation des décharges horaires disponibles et de
866 rappeler les droits liés à l'exercice de responsabilités syndicales que beaucoup d'adhérents ignorent.

867 Responsabilité dans les instances nationales et locales des organismes

868 Nous devons encourager les syndiqués à s'engager dans les différentes instances nationales et locales
869 en fonction de leurs affinités et disponibilités. Les militants doivent rendre compte de l'activité de leur
870 mandat et le syndicat doit demander un compte rendu régulier de l'activité des élu(e)s et mandaté(e)s
871 qu'il a désigné(e)s. Les bilans et comptes rendus sont la base du partage des informations garantissant
872 le dynamisme du SNTRS autant que sa visibilité. Les mandats doivent être partagés par le maximum
873 d'adhérents.

874 Les activités des différentes instances du syndicat du local au national doivent être coordonnées.
875 **L'activité des sections est à la base de l'action syndicale, nous devons la renforcer pour**
876 **permettre une meilleure prise en compte des revendications des personnels. Nous devons**
877 **encourager les syndiqués à devenir acteur des valeurs qu'ils défendent en prenant des**
878 **responsabilités ou des mandats, et devenir des militants. Tout responsable syndical, du**
879 **secrétaire de section au secrétaire national, à la mission d'animer, d'être à l'écoute et d'être**
880 **attentif à la situation professionnelle, et syndicale des adhérents.**

881

882 **La communication**

883 Les outils de communications informatiques

884 La visibilité du syndicat est maintenant bien établie avec le site web.

885 Les échanges internes au syndicat se font par des listes de diffusion thématiques. L'intranet devrait être
886 mieux utilisé, nous devons réfléchir à notre visibilité sur les réseaux sociaux. La visioconférence doit
887 être développée pour permettre un travail collectif sans contrainte géographique.

888 Les publications

889 A travers les publications du SNTRS (le BRS, les En Bref et le SNTRS-info) le syndicat possède des
890 instruments structurants pour communiquer sur ses analyses, ses actions.

891 S'afficher : affichage, tracts, drapeaux, communication à la presse...

892 L'utilisation des outils informatiques a cependant ses limites. Nous devons maintenir des contacts
893 directs avec les personnels sur leurs lieux de travail et participer aux journées des nouveaux entrants.
894 Nous devons développer les contacts avec les médias locaux. **L'expression syndicale doit être une**
895 **préoccupation constante si nous souhaitons élargir notre champ de syndicalisation. Nous**
896 **devons faire connaître le plus largement possible nos analyses, prises de position, nos actions**
897 **et nos revendications au sein de nos établissements et à tous les niveaux.**

898 **Santé au travail, sécurité et conditions de travail**

899 La santé est un droit fondamental qui doit être garanti à tous. Le travail est un déterminant de santé. Le
900 travail est plus que le moyen de gagner sa vie. Il permet de se prendre en charge, de s'assumer, d'être
901 relié aux autres et donc de s'épanouir et de développer sa santé. La prévention de la santé au travail
902 est déterminante pour l'efficacité d'une politique de santé publique. Celle-ci doit imposer le respect de
903 l'obligation de sécurité, de moyens et de résultats de l'employeur. Du fait de la mise en place
904 d'organisation du travail basée sur l'individualisation et des restrictions d'effectifs, les conditions de
905 travail se dégradent dans les organismes de recherche avec l'explosion des risques organisationnels,
906 et, avec pour conséquence une augmentation de la souffrance au travail. Ce qui d'ailleurs a conduit les
907 directions à introduire la notion de « risques psychosociaux ». La prévention doit devenir l'objectif

908 prioritaire. La suppression des risques est l'objectif à atteindre. Les experts du travail sont les salariés.
909 Ce sont eux les mieux placés pour parler de leur condition de travail et faire des propositions
910 d'amélioration. Tous les agents doivent avoir la possibilité de débattre avec l'employeur et entre eux de
911 leurs propositions pour améliorer l'organisation, le contenu et les conditions de travail.

912 Le CHSCT est l'instance majeure dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail, ses
913 compétences doivent être mieux reconnus par l'employeur, ses moyens doivent être optimisés. Les
914 CHSCT représentent un lieu stratégique où le SNTRS-CGT doit agir pour contraindre l'administration à
915 mettre en œuvre les actions nécessaires en matière de santé au travail, de sécurité et d'amélioration
916 des conditions de travail afin de contrer les conséquences des risques professionnels et notamment les
917 risques psychosociaux. Le CHSCT dispose de droits d'intervention et ses attributions ne se limitent pas
918 à une fonction consultative. Pour cette raison l'administration cherche à remettre en cause ses
919 prérogatives. Le CHSCT a pour mission de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et
920 de la sécurité des agents, de contribuer à l'amélioration des conditions de travail notamment en vue de
921 faciliter l'accès des femmes à tous les emplois et de répondre aux problèmes liés à la maternité. La
922 santé au travail est une obligation de l'employeur. La médecine du travail doit voir ses moyens
923 développés et son autonomie garantie.

924 **L'action sociale**

925 Créer de nouvelles solidarités.

926 Le système de protection sociale français est depuis des années dépecé pour être livré
927 progressivement au secteur marchand. Il n'assure plus une protection efficace des travailleurs qu'ils
928 soient actifs, chômeurs ou à la retraite. Nous devons nous battre pour arrêter la casse de notre Sécurité
929 sociale et défendre nos systèmes de retraite par répartition. L'action syndicale doit être revendicative
930 sur l'action sociale et demander davantage de droits et de solidarité.

931 Le rajeunissement des effectifs et l'afflux important de précaires entraînent une augmentation des
932 demandes de prestations sociales. La baisse constante du pouvoir d'achat accentue les besoins
933 sociaux. La question du logement est un des problèmes cruciaux que doivent surmonter de nombreux
934 collègues, en particulier les jeunes en début de carrière et les catégories B et C. L'article 9 des Statuts
935 de la Fonction Publique précise les prestations d'Action Sociale auxquelles ont droit les Fonctionnaires.
936 Cependant, dans les EPST, la part budgétaire réservée à l'action sociale diminue fortement suite aux
937 réductions de moyens, elle ne permet plus de répondre de manière satisfaisante aux besoins.

938 L'égalité d'accès à une restauration de qualité pour tous les personnels des EPST doit se concrétiser
939 sans obérer les budgets de l'action sociale.

940 Le SNTRS doit s'inscrire dans la lutte contre toutes les inégalités, et défendre les grands principes de
941 solidarité en privilégiant l'action collective. Le CAES ou autre association équivalente en charge de
942 l'action sociale et les Comités d'Actions Sociales doivent garder leur indépendance vis-à-vis des tutelles
943 dans l'élaboration et la mise en œuvre de l'action sociale.

944 **L'action sociale doit recouvrir tout ce qui concourt à l'épanouissement de l'individu et de sa**
945 **famille, dans et hors de son lieu de travail. Elle doit améliorer la qualité de vie et créer du lien**
946 **social.**

947 L' Action Sociale en région passe par les commissions régionales et locales. Dans ces instances le
948 SNTRS CGT doit lutter pour obtenir la satisfaction des besoins des personnels en matière de politique
949 sociale. Ce travail doit se faire en cohérence et en coordination avec le national.

950 De nouveaux droits sociaux : avec l'Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires (UGFF) nous
951 défendrons le principe d'une participation de l'État employeur à des garanties de protection sociale
952 complémentaire pour renforcer les droits statutaires des fonctionnaires et en conquérir de nouveaux.
953 Nous devons conquérir des droits pour les travailleurs tout au long de leur vie en couvrant tant les
954 questions de santé, de prévoyance etc.

955 **L'État employeur doit participer aux garanties de protection sociale complémentaire.**

956 **Le SNTRS CGT dans la confédération.**

957 Mieux s'investir dans la CGT ne répond plus seulement à de simples motivations d'organisation. C'est
958 une nécessité :

959 • Le SNTRS CGT réitère avec force son adhésion à la CGT, à ses instances et à ses valeurs. Mais
960 adhésion ne veut pas dire assujettissement. La parole de notre syndicat doit émaner de celui ci et ne
961 doit pas être dicté par l'organe confédéral ou tout organe fédéral.

962 • Les attaques concernent tous les salariés. Notre intérêt de salariés des EPST rejoint celui d'autres
963 catégories de fonctionnaires et de travailleurs du privé.

964 • La recherche publique dépend de plus en plus de décisions concernant les universités et les
965 entreprises. Il faut coordonner notre activité avec celle des autres syndicats CGT de l'ESR et avec les
966 syndicats d'entreprises.

967 • Nous devons être présents dans les universités au travers de listes communes aux élections. Nous
968 devons porter nos revendications en matière de recherche au sein des Universités et travailler avec nos
969 camarades CGT de toute l'ESR.

970 Le SNTRS prendra aussi sa part dans les débats de la confédération. Ils concernent d'une part le mode
971 d'organisation de la CGT et d'autre part des problèmes de positionnement plus larges.

972 Pour le SNTRS-CGT, l'organisation de la CGT doit continuer à reposer sur le principe du
973 confédéralisme. Nous sommes attachés à l'existence d'un champ fédéral correspondant à l'Éducation,
974 la Recherche et la Culture (FERC). Le SNTRS-CGT participe à la réflexion sur l'outil syndical que mène
975 l'UGFF. De la même façon, le regroupement des syndicats CGT de fonctionnaires d'État au sein de
976 l'Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires correspond à un besoin, lié à la défense du statut
977 de fonctionnaire et à celle du service public. Ce travail de défense du statut, du salaire, de la résorption
978 de la précarité est réalisé par l'UGFF avec un souci de la concertation dans la CGT. Ainsi, ces axes de
979 travail et de revendication doivent s'exprimer en lien avec ceux des métiers et domaines
980 correspondants dans les différentes branches de la Fonction Publique d'Etat, de la Fonction Publique
981 Territoriale, et de la Fonction Publique Hospitalière. Nous devons également tisser des liens avec les
982 syndicats d'entreprises partenaires ou sous-traitantes de nos organismes. L'UGICT quant à elle doit
983 conserver son rôle de coordination des questions de recherche (publique-privé) pour la confédération.

984 **Être à la fois un syndicalisme de proposition et de lutte**

985 Nous devons être un syndicat de lutte, et de propositions, être capable d'aller à la table des
986 négociations pour faire avancer nos revendications. En diffusant nos propositions, nous placerons les
987 luttes dans la perspective de nouvelles avancées. Notre syndicat doit s'inscrire dans la politique
988 scientifique des organismes. Nous devons être force de propositions et intervenir sur tous les champs
989 scientifiques à travers nos luttes pour un aménagement du territoire équilibré, pour le maintien de
990 thématiques de recherche au service des populations ainsi que pour le développement des
991 connaissances. Nos représentants doivent porter nos revendications dans toutes les instances
992 scientifiques.

993 **Développer les relations syndicales internationales dans la recherche**

994 Le SNTRS n'a pas de lien régulier avec les syndicats de la recherche sur le plan international. Les
995 contacts sont indirects, par l'intermédiaire de la FERC et de la FMST. Les réformes imposées le sont
996 souvent au nom de modèles internationaux : d'où l'utilité de tisser des liens avec des syndicats
997 homologues au nôtre, notamment en Europe.

998 **Le SNTRS-CGT doit être un syndicalisme de proposition et de lutte dans la recherche mais aussi**
999 **dans l'enseignement supérieur et au sein de toutes les instances de la CGT. Nous devons être**
1000 **en capacité de rassembler lors de nos luttes pour nous permettre d'aller négocier en position de**
1001 **force sur les bases de nos revendications.**

